

Séance ordinaire du 7 décembre 2020

Province de Québec

Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès siège en séance ordinaire ce lundi 7 décembre 2020 à 19 h 30 par visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence :

M. Robert Landry, maire
M. Richard St-Pierre, conseiller
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
Mme Nancy Mignault, conseillère
M. Marc Bastien, conseiller
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Gaëtan Léveillé, conseiller

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Tous formant quorum, sous la présidence de M. Robert Landry, maire. Assiste également à la séance, par visioconférence, Mme Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière, qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 9 décembre 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-074, daté du 2 octobre 2020, du ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance publique d'un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-080, daté du 21 octobre 2020, du ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute la région de la Mauricie / Centre-du-Québec est en zone rouge ayant un niveau d'alerte maximale;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT que, selon ce même arrêté et l'arrêté 2020-074, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

2020-12-266

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu par les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès que la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 7 décembre 2020

FORMANT QUORUM

Ouverture de la séance

Monsieur le maire procède à la lecture de la pensée du mois :

« On dit que la gentillesse est contagieuse, je rêve d'une pandémie de bonté et de bonheur. »

Fodil Benséfia

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de la séance

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mot du maire

2. Adoption du procès-verbal

3. Correspondance

4. Trésorerie

5. Adoption des comptes fournisseurs

6.1 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement modifiant le Règlement de zonage 405-2018 (usages autorisés dans la zone 127)

6.2 Adoption d'un premier projet de règlement (ajout d'usages dans la zone 127)

7. Avis de motion et dépôt – Projet de règlement modifiant le Règlement 454-2018 sur la gestion contractuelle

8. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires

9. Dépôt du registre public - Règlement numéro 412-3-2018 concernant le Code d'éthique et de déontologie révisé des élus

10. Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil - 2021

11. Renouvellement du mandat des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

12. Dépôt des listes de destruction des documents à détruire - Années 2018 et 2019

13. Approbation de la liste des immeubles en vente pour défaut de paiement des impôts fonciers et nomination d'un enchérisseur – Dépôt à la MRC de Maskinongé

14. Radiation de soldes irrécouvrables

15. Versement des subventions pour le remplacement de toilettes à débit régulier par des toilettes à faible débit

16. Versement des subventions dans le cadre de la Politique établissant un programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables

17. Demande de remboursement – Programme d'aide à la voirie locale – Sous-volet « Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale » (PPA-CE) – Dossier numéro 0030048-1-51090(04)-2020-06-10-50 - Reddition de compte

18. Autorisation – Demande d'aide financière – Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable, volet 1

19. Aide financière aux municipalités dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 – Virement de l'excédent non-utilisé vers un excédent de fonctionnement affecté COVID-19

20. Octroi de contrat – J. Y. Martel Transport inc. - Location de conteneurs et collecte de déchets aux Serres Savoura St-Étienne inc.

21. Octroi de contrat – Floriculture H-G Gauthier inc. - Entretien des espaces paysagers (saisons 2021, 2022 et 2023)

22. Octroi de contrat – Coopérative Gestion Phénix – Collecte des encombrants

23. Octroi de contrat – Groupe RCM – Déchiquetage et récupération de documents

Séance ordinaire du 7 décembre 2020

24. Vente du camion fourgonnette GMC Savana 2004 de gré à gré – J-M. Grenier inc.
25. Autorisation de signataires – Entente portant sur un droit de passage, l'installation, l'entretien et l'usage d'une chambre de rétention pour l'évacuation des eaux de surface – Lot 5 645 748 du cadastre du Québec
26. Service incendie – Démission d'un pompier – Monsieur Christian Fortin
27. Organisation municipale de la sécurité civile – Démission de monsieur Pierre Vallée à titre de membre bénévole au poste de coordonnateur adjoint
28. Organisation municipale de la sécurité civile - Nomination de monsieur René Boisvert à titre de membre bénévole au poste de service aux sinistrés
29. Motion de félicitations et de remerciement – Organismes et collaborateurs – Projet du sapin illuminé – Noël du Pauvre
30. Motion de remerciement – Monsieur Benoît Pratte – Comité consultatif d'urbanisme
31. Affaires diverses
- 31.1 Démarche de regroupement des services d'incendie de la MRC de Maskinongé – Phase 2 : Déclaration d'engagement
- 31.2 Motion de félicitations – 25^e anniversaire de la Coopérative de solidarité Santé Les Grès
- Période de questions
32. Clôture de la séance

2020-12-267

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nancy Mignault et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point « Affaires diverses » ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Mot du maire

Le maire souhaite la bienvenue à la séance ordinaire du mois de décembre 2020 qui se déroule par visioconférence, toujours en raison de la pandémie de COVID-19 qui continue à sévir et qui a forcé la Santé publique à restreindre les rassemblements. Il invite d'ailleurs les citoyens à visionner les 2 séances extraordinaires qui auront lieu prochainement : le 14 décembre à 19 h 30 pour l'adoption du budget 2021 et le 15 décembre à 18 h 30 pour donner l'avis de motion annonçant l'adoption du projet de règlement fixant les taux de taxation pour l'année 2021, et déposer le projet de règlement. Le maire en profite pour remercier ses collègues de leur collaboration et toute l'équipe municipale pour tout leur apport en cette période exceptionnelle liée à la pandémie de COVID-19. Il remercie également tous ceux et celles qui participent au bien-être de la communauté.

Aussi, le maire invite les Stéphanoises et Stéphanois, spécialement en cette période, à profiter des infrastructures hivernales, soit la piste de ski de fond, le sentier pédestre, le sentier de raquette, la glissade et les aires de glace pour le patinage libre, étant donné que les parties de hockey ne sont pas permises par la Santé publique, à ce jour.

Pour terminer, le maire souhaite, au nom de toute l'équipe municipale, malgré les restrictions sanitaires qui ne permettent que de festoyer avec les personnes habitant à la même adresse, de joyeuses fêtes et que la nouvelle année 2021 apporte réconfort, et surtout le bonheur de se retrouver en famille, entre amis, enfin, comme avant cette pandémie.

Robert Landry,
Maire

Séance ordinaire du 7 décembre 2020

2. Adoption du procès-verbal

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2020 a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

2020-12-268

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2020 soit et est adopté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Correspondance

CONSIDÉRANT le bordereau de correspondance numéro 2020-12-07 préparé par madame Josiane Pellerin, greffière adjointe, faisant état de la correspondance du mois;

2020-12-269

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt du bordereau de correspondance numéro 2020-12-07.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

4. Trésorerie

Rien à ce point.

5. Adoption des comptes fournisseurs

2020-12-270

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu d'approuver :

- Les déboursés, pour la période du *1^{er} au 30 novembre 2020*, totalisant 338 305,83 \$.
- Les comptes à payer, *au 30 novembre 2020*, au montant de 205 938,08 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Je soussignée certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Nancy Larocque,
Secrétaire-trésorière adjointe

Les Services EXP inc.- Assistance technique – Mise à niveau du système de traitement des eaux usées

2020-12-271

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès entérine le paiement à Les Services EXP inc. de la facture n° 573683, au montant de 3 540 \$, avant taxes, datée

Séance ordinaire du 7 décembre 2020

du 21 septembre 2020, représentant les honoraires professionnels pour de l'assistance technique, dans le cadre du projet de mise à niveau du système de traitement des eaux usées de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

6.1 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement modifiant le Règlement de zonage 405-2018 (usages autorisés dans la zone 127)

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès peut, en vertu des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, modifier ses règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'une demande de modification des usages autorisés dans la zone 127 du *Règlement de zonage 405-2018* a dûment été déposée dans le but de réaliser un développement résidentiel;

CONSIDÉRANT que le présent règlement a pour objet d'ajouter des usages à l'intérieur de ladite zone (zone 127), soit plus particulièrement les groupes « Bi-familiale » et « Multifamiliale de 3 à 5 logements », et de prévoir les normes d'implantation relativement aux bâtiments principaux relatifs à ces usages;

CONSIDÉRANT que ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

2020-12-272

EN CONSÉQUENCE, Richard St-Pierre **donne** avis de motion qu'il sera présenté, pour adoption, lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le *Règlement de zonage 405-2018* aux fins de prévoir des usages additionnels qui seront autorisés dans la zone 127, selon ce qui est mentionné au préambule du présent avis, incluant les normes d'implantation relatives à ces usages. Je dépose un projet de règlement en conséquence.

6.2 Adoption d'un premier projet de règlement (ajout d'usages dans la zone 127)

CONSIDÉRANT les motifs énoncés précédemment pour l'avis de motion annonçant l'adoption d'un règlement modifiant le *Règlement de zonage* (zone 127);

2020-12-273

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte le 1^{er} projet de règlement modifiant le *Règlement de zonage 405-2018* aux fins d'ajouter certains usages comme étant autorisés dans la zone 127 et de prévoir les normes d'implantation relativement aux bâtiments principaux relatifs à ces usages, selon le texte du projet de règlement soumis au conseil ce jour.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

7. Avis de motion et dépôt – Projet de règlement modifiant le Règlement 454-2018 sur la gestion contractuelle

2020-12-274

Jocelyn Isabelle **donne** avis de motion que, lors de la prochaine séance ou lors de toute séance subséquente, le conseil étudiera et adoptera, s'il y a lieu, un règlement modifiant le *Règlement 454-2018 sur la gestion contractuelle*, et dépose ledit projet de règlement.

Séance ordinaire du 7 décembre 2020

8. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires

Conformément à l'article 357 de la *Loi sur les Élections et les Référendums dans les municipalités*, les sept (7) membres du conseil municipal déposent leur déclaration des intérêts pécuniaires.

9. Dépôt du registre public - Règlement numéro 412-3-2018 concernant le Code d'éthique et de déontologie révisé des élus

La Directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le registre public dans lequel sont inscrits tous dons, marques d'hospitalité et autres avantages reçus par un élu, le tout conformément à l'article 5.3 du Règlement numéro 412-3-2018, relativement au *Code d'éthique et de déontologie révisé* applicable aux élus de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès. Aucune déclaration n'a été reçue à ce jour.

10. Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil - 2021

CONSIDÉRANT que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune de ces séances;

2020-12-275

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nancy Mignault et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte le calendrier ci-après, relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal en 2021, qui se tiendront les lundis suivants et qui débiteront à 19 h 30 :

11 janvier	5 juillet
1 ^{er} février	2 août
1 ^{er} mars	13 septembre
12 avril	4 octobre
3 mai	15 novembre
7 juin	6 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié dans le journal *Le Stéphanois*, par la Directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11. Renouvellement du mandat des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

CONSIDÉRANT que l'article IX du Règlement numéro 152-86 *constituant un comité consultatif d'urbanisme* stipule que la durée du mandat des membres est de deux (2) ans;

CONSIDÉRANT que le mandat au sein du Comité consultatif d'urbanisme des membres suivants, soit messieurs Benoît Pratte, Pierre Beaudet, Claude Boisvert et René Lampron, se termine le 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT que deux (2) de ces membres sont d'accord pour renouveler leur mandat pour une période de deux ans;

2020-12-276

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès renouvelle le

Séance ordinaire du 7 décembre 2020

mandat des personnes suivantes, à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme, pour une période de deux (2) ans, soit du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022 :

- M. Pierre Beaudet;
- M. René Lampron.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12. Dépôt des listes de destruction des documents à détruire - Années 2018 et 2019

CONSIDÉRANT qu'à la suite du traitement des listes de conservation des documents de la municipalité effectué par la greffière adjointe, Josiane Pellerin, il a été déterminé que trente-trois (33) boîtes de documents doivent être détruites en 2018 et 2019;

CONSIDÉRANT que les listes des documents à détruire, pour les années 2018 et 2019, a fait l'objet d'une vérification par la Directrice générale et secrétaire-trésorière;

2020-12-277

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt des listes des documents d'archives à détruire, pour les années 2018 et 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13. Approbation de la liste des immeubles en vente pour défaut de paiement des impôts fonciers et nomination d'un enchérisseur – Dépôt à la MRC de Maskinongé

2020-12-278

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve la liste des immeubles en vente pour défaut de paiement des impôts fonciers, selon le tableau suivant :

F 6243-60-9186	F 6039-16-3264
F 6240-22-5452	F 5740-86-8563
F 5743-73-1437	F 6242-59-2121
F 6043-96-7078	F 5740-67-1060
F 5740-66-0123	F 5846-97-8536
F 5740-56-8407	F 6342-72-3390
F 5840-41-2295	F 6144-03-6077
F 6336-38-2906	F 5944-56-6241
F 6336-37-0884	

Il est également résolu de nommer madame Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière, comme enchérisseur afin de représenter la municipalité et enchérir en son nom. Il est de plus résolu de nommer madame Nancy Larocque à titre de substitut advenant l'impossibilité d'agir de la personne déléguée.

Il est de plus résolu de transmettre à la MRC de Maskinongé cette liste et la présente résolution avant le 19 février 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 7 décembre 2020

14. Radiation de soldes irrécouvrables

CONSIDÉRANT l'existence de soldes résiduels jugés irrécouvrables provenant de l'année 2017;

CONSIDÉRANT que la majorité de ces soldes sont des comptes de taxes provisionnés à titre de créances douteuses;

CONSIDÉRANT que la valeur de ces montants ne justifie pas d'entreprendre des procédures légales de recouvrement;

2020-12-279

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve la radiation des créances jugées irrécouvrables totalisant 3 032,59 \$, incluant les frais d'intérêts et de pénalité, en date du 7 décembre 2020, et telles qu'inscrites dans la liste suivante :

LISTE DES COMPTES DE TAXES IRRÉCOUVRABLES				
Matricule	Montant		Matricule	Montant
5642-90-0106	3,32 \$		6040-73-8742	39,46 \$
5645-84-6395	52,73 \$		6040-73-9655	38,11 \$
5742-92-4533	7,32 \$		6040-74-6766	136,11 \$
5837-93-0004	1,99 \$		6040-74-9129	75,84 \$
6039-06-5228	38,11 \$		6040-82-2965	1,99 \$
6039-06-6470	1,99 \$		6043-31-9436	1,99 \$
6039-07-8021	23,28 \$		6044-85-6986	1,99 \$
6039-16-8847	42,10 \$		6045-41-2832	1,99 \$
6039-17-0143	55,40 \$		6139-23-8604	39,46 \$
6039-17-3517	38,11 \$		6139-47-2808	187,45 \$
6039-17-7255	19,27 \$		6139-47-4320	36,78 \$
6039-18-5653	28,57 \$		6142-60-1180	65,25 \$
6039-18-6607	54,05 \$		6142-60-4774	67,93 \$
6039-37-0765	191,90 \$		6143-17-6190	1,99 \$
6039-37-2381	95,94 \$		6144-02-1976	317,04 \$
6039-37-3392	23,28 \$		6144-40-8693	1,99 \$
6039-38-5262	1,99 \$		6144-62-1522	5,97 \$
6039-39-2712	38,11 \$		6144-85-0682	1,99 \$
6039-39-4990	19,27 \$		6145-10-5218	3,32 \$
6039-39-7010	40,79 \$		6242-05-7836	66,03 \$
6039-39-9596	1,99 \$		6242-05-8514	1,99 \$
6039-49-0762	19,27 \$		6242-15-1325	43,43 \$
6039-49-2587	20,60 \$		6242-37-2033	20,60 \$
6040-12-3000	19,27 \$		6242-59-6463	148,88 \$
6040-13-5612	19,27 \$		6243-18-1557	14,34 \$
6040-13-9726	1,99 \$		6243-18-4230	1,99 \$
6040-19-1173	1,99 \$		6245-67-1065	15,28 \$
6040-20-5731	51,41 \$		6245-73-5551	12,61 \$
6040-30-9386	34,13 \$		6245-73-6741	17,93 \$
6040-32-4399	1,99 \$		6245-73-8819	16,61 \$
6040-33-1573	171,21 \$		6245-81-4592	17,93 \$
6040-40-5413	72,67 \$		6335-69-8181	47,44 \$
6040-40-8644	38,79 \$		6344-47-2294	4,64 \$
6040-46-6017	27,24 \$		6344-47-3181	4,64 \$

Séance ordinaire du 7 décembre 2020

6040-50-0943	20,60 \$	6344-47-4665	4,64 \$
6040-51-3242	1,99 \$	6344-66-4685	3,32 \$
6040-51-5492	19,27 \$	6345-20-2370	21,93 \$
6040-51-7407	20,60 \$	6345-20-4364	3,32 \$
6040-56-2320	144,85 \$	6345-20-5123	16,61 \$
6040-61-1128	1,99 \$	6436-88-6155	11,29 \$
6040-61-9894	20,60 \$	6436-88-8983	11,29 \$
		6441-37-0543	9,96 \$
		Total	3 032,59 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

15. Versement des subventions pour le remplacement de toilettes à débit régulier par des toilettes à faible débit

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 6 mai 2013, le règlement 420-2013 autorisant le versement de subventions aux propriétaires pour le remplacement de leur(s) toilette(s) à débit régulier par des toilettes à faible débit, et ce, dans le but d'économiser les ressources en eau potable sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser le versement des subventions aux trois (3) propriétaires qui ont remplacé leur(s) toilette(s) et dont la demande d'aide financière a été remise en 2020, selon les dispositions du règlement 420-2013;

2020-12-280

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la Directrice générale et secrétaire-trésorière à verser aux trois (3) propriétaires admissibles en ayant fait la demande en 2020 les subventions relatives aux remplacements de toilettes à débit régulier par des toilettes à faible débit, en conformité avec les dispositions du règlement 420-2013.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16. Versement des subventions dans le cadre de la Politique établissant un programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 7 août 2017, la *Politique établissant un programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables*, afin de diminuer l'impact de l'utilisation des couches sur l'environnement;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser le versement de la subvention à cinq (5) demandeurs qui ont acheté au moins vingt (20) couches lavables neuves et dont la demande a été remise en 2020, suivant les dispositions de ladite politique;

2020-12-281

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la Directrice générale et secrétaire-trésorière à verser aux cinq (5) demandeurs admissibles, et dont la demande a été remise en 2020, la subvention dans le cadre de la *Politique établissant un programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables*.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 7 décembre 2020

17. Demande de remboursement – Programme d'aide à la voirie locale – Sous-volet « Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale » (PPA-CE) – Dossier numéro 0030048-1-51090(04)-2020-06-10-50 - Reddition de compte

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a pris connaissance des modalités d'application du volet « Projets particuliers d'amélioration » (PPA) du *Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)* et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au *PAVL*;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au *PAVL*;

CONSIDÉRANT que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2020 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

CONSIDÉRANT que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

CONSIDÉRANT que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

2020-12-282

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Marc Bastien et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve les dépenses d'un montant de 70 094,48 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18. Autorisation – Demande d'aide financière – Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable, volet 1

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du *Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP)*;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès désire présenter une demande d'aide financière au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, dans le cadre du volet 1 du *PPASEP*, afin de réaliser l'analyse de la vulnérabilité de ses sources d'eau potable;

Séance ordinaire du 7 décembre 2020

2020-12-283

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nancy Mignault et résolu par le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la présentation d'une demande d'aide financière, dans le cadre du volet 1 du *Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP)*;

QUE madame Nathalie Vallée, Directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée à signer les documents de demande de subvention relatifs à la réalisation de l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité, dans le cadre du volet 1 du *PPASEP*.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19. Aide financière aux municipalités dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 – Virement de l'excédent non-utilisé vers un excédent de fonctionnement affecté COVID-19

CONSIDÉRANT l'aide financière versée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation aux municipalités dans le contexte de la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT que l'aide peut être utilisée autant en 2020 qu'en 2021 étant donné que les effets de la pandémie risquent de se poursuivre en 2021;

2020-12-284

La résolution 2020-12-284 a été modifiée par la résolution 2021-04-089

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a utilisé une partie de l'aide financière de 246 526 \$ à ce jour, pour un montant de 60 126 \$ (perte de revenu : intérêts sur les taxes, location de salle, achat d'équipements de protection et de désinfection, frais de déplacement pour la désinfection).

Il est également résolu de virer l'excédent de l'aide financière non utilisé au 31 décembre 2020 vers un excédent de fonctionnement affecté COVID-19.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20. Octroi de contrat – J. Y. Martel Transport inc. - Location de conteneurs et collecte de déchets aux Serres Savoura St-Étienne inc.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a procédé à un appel d'offres public publié le 10 novembre 2020 dans le système électronique d'appel d'offres SEAO et dans le journal Le Nouvelliste, pour la location de conteneurs et la collecte de déchets aux Serres Savoura St-Étienne inc.;

CONSIDÉRANT que deux (2) entrepreneurs ont présenté une soumission, comme suit :

Entrepreneurs	Montant (avant taxes)
J. Y. Martel Transport inc.	145 384 \$
GFL Environnement inc.	167 764 \$

2020-12-285

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nancy Mignault et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie le contrat pour la location de conteneurs et la collecte de déchets aux Serres Savoura St-Étienne

Séance ordinaire du 7 décembre 2020

inc. à J. Y. Martel Transport inc., le plus bas soumissionnaire conforme, au prix de 145 384 \$, avant taxes.

Le contrat est assumé entièrement par les Serres Savoura St-Étienne à même le compte de taxes municipales.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21. Octroi de contrat – Floriculture H-G Gauthier inc. - Entretien des espaces paysagers (saisons 2021, 2022 et 2023)

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a procédé à un appel d’offres sur invitation pour l’entretien des espaces paysagers sur le territoire (saisons 2021, 2022 et 2023);

CONSIDÉRANT que deux (2) soumissionnaires des trois (3) soumissionnaires invités ont présenté une soumission, comme suit :

Entrepreneurs	Montant (avant taxes)
Floriculture H-G Gauthier inc.	31 057 \$
Pépinière du Parc	43 749,84 \$

2020-12-286

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie le contrat pour l’entretien des espaces paysagers (saison 2021, 2022 et 2023) à Floriculture H-G Gauthier inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 31 057 \$, avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

22. Octroi de contrat – Coopérative Gestion Phénix – Collecte des encombrants

CONSIDÉRANT que les citoyens répondent en grand nombre à la collecte des encombrants, permettant ainsi de favoriser leur réemploi, leur récupération ou leur valorisation;

CONSIDÉRANT qu’une partie de cette collecte ne peut être ni récupérée, ni recyclée, ni valorisée et doit être amenée au site du dépôt des ordures de la Régie des matières résiduelles de la Mauricie (Régie);

2020-12-287

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Nancy Mignault et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à la Coopérative Gestion Phénix le contrat de douze (12) collectes sur appel des encombrants sur le territoire de la municipalité, pour un montant de 1 592,75 \$ par mois, avant taxes, pour un montant total de 19 113,00 \$, avant taxes, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

Il est de plus résolu d’autoriser que les frais d’enfouissement des matières qui ne seront pas valorisées et, par conséquent, transportées au LET soient à la charge de la municipalité, conditionnellement à ce que la Coopérative Gestion Phénix transmette à la municipalité un relevé des tonnages recueillis tous les mois de même que les quantités valorisées, recyclées ou récupérées.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 7 décembre 2020

23. Octroi de contrat – Groupe RCM – Déchiquetage et récupération de documents

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a procédé à une demande de propositions de prix pour le déchiquetage et la récupération de trente-trois (33) boîtes de documents;

CONSIDÉRANT que deux (2) entreprises invitées sur trois (3) ont présenté une proposition, comme suit :

Entrepreneurs	Montant (avant taxes)
Groupe RCM	198,00 \$
Shred-It	348,48 \$

2020-12-288

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie le contrat pour le déchiquetage et la récupération de trente-trois (33) boîtes de documents d'archives à Groupe RCM, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 198,00 \$, avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

24. Vente du camion fourgonnette GMC Savana 2004 de gré à gré – J-M. Grenier inc.

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 6.1 du *Code municipal* qui stipulent que l'aliénation de tout bien de toute municipalité doit être réalisée à titre onéreux;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès désire se départir du camion fourgonnette GMC Savana 2004;

CONSIDÉRANT que, par sa soumission datée du 4 novembre 2020, l'entreprise J-M. Grenier inc. a présenté une offre d'achat de 600 \$, ce qui respecte le prix de départ attribué au bien;

2020-12-289

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la vente du camion fourgonnette GMC Savana 2004, de gré à gré, pour la somme de 600 \$, à l'entreprise J-M. Grenier inc.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

25. Autorisation de signataires – Entente portant sur un droit de passage, l'installation, l'entretien et l'usage d'une chambre de rétention pour l'évacuation des eaux de surface – Lot 5 645 748 du cadastre du Québec

2020-12-290

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la signature d'une entente portant sur un droit de passage, l'installation, l'entretien et l'usage d'une chambre de rétention pour l'évacuation des eaux de surface sur une partie du lot 5 645 748 entre monsieur Sébastien Baribeau (entreprise Jos Paquette & fils inc.), propriétaire dudit lot, et la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès.

Il est de plus résolu de mandater le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité, ladite entente.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 7 décembre 2020

26. Service incendie – Démission d'un pompier – Monsieur Christian Fortin

2020-12-291

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la démission de monsieur Christian Fortin, à titre de pompier volontaire à temps partiel, à compter du 8 décembre 2020. Le conseil tient à remercier chaleureusement monsieur Fortin pour ses bons et loyaux services au sein de la brigade tout au long de ses années de service.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

27. Organisation municipale de la sécurité civile – Démission de monsieur Pierre Vallée à titre de membre bénévole au poste de coordonnateur adjoint

2020-12-292

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la démission de monsieur Pierre Vallée comme membre bénévole à titre de coordonnateur adjoint, au sein de l'Organisation municipale de la sécurité civile. Le conseil municipal tient à remercier chaleureusement monsieur Vallée pour ses bons et loyaux services.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

28. Organisation municipale de la sécurité civile - Nomination de monsieur René Boisvert à titre de membre bénévole au poste de service aux sinistrés

CONSIDÉRANT que la municipalité a créé, par la résolution numéro 2013-09-369, une organisation municipale de la sécurité civile;

CONSIDÉRANT que monsieur René Boisvert est disponible et désire occuper le poste de service aux sinistrés;

2020-12-293

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nancy Mignault et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès nomme monsieur René Boisvert à titre de membre bénévole de l'Organisation municipale de la sécurité civile au poste de service aux sinistrés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

29. Motion de félicitations et de remerciement – Organismes et collaborateurs – Projet du sapin illuminé – Noël du Pauvre

2020-12-294

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent et remercient chaleureusement les organisateurs du projet du sapin illuminé, ainsi que tous les collaborateurs. Ce projet visait la vente d'ampoules de Noël en carton disposées sur des sapins affichés dans les écoles, ainsi que la disposition de banques destinées à recevoir les dons en argent. Les profits ont été remis au comité local du Noël du pauvre afin d'aider les familles dans le besoin de la municipalité. Le grand sapin a été illuminé lors du Noël du pauvre, le 27 novembre dernier.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 7 décembre 2020

30. Motion de remerciement – Monsieur Benoît Pratte – Comité consultatif d'urbanisme

2020-12-295

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès remercient chaleureusement Monsieur Benoît Pratte pour ses bons et loyaux services au sein du Comité consultatif d'urbanisme, et ce, durant près de 25 ans.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

31. Affaires diverses

31.1 Démarche de regroupement des services d'incendie de la MRC de Maskinongé – Phase 2 : Déclaration d'engagement

CONSIDÉRANT la recommandation du coroner, M^e Cyrille Delage, à la suite des événements de l'Isle verte survenus en 2014, de regrouper les services incendie;

CONSIDÉRANT l'encouragement du ministère de la Sécurité publique et du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation à procéder au regroupement des services incendie;

CONSIDÉRANT l'étude d'opportunité réalisée à la MRC de Maskinongé en 2017;

CONSIDÉRANT l'étude de faisabilité conduite par les municipalités de Saint-Barnabé, Saint-Boniface, Sainte-Ursule, Saint-Étienne-des-Grès, Saint-Mathieu-du-Parc et Saint-Paulin en 2018, 2019 et 2020;

CONSIDÉRANT la proposition globale de regroupement présentée aux municipalités le 25 février 2020;

CONSIDÉRANT notre résolution d'intention numéro 2020-04-089 adoptée le 4 avril 2020;

CONSIDÉRANT les données quantitatives mises à jour, présentées à la séance d'information tenue par vidéoconférence le 10 novembre 2020;

CONSIDÉRANT que les municipalités candidates au regroupement ont convenu de signifier leur déclaration d'engagement avant le 20 décembre 2020;

2020-12-296

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès signifie au coordonnateur de la MRC de Maskinongé l'engagement de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès à participer à la future Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

31.2 Motion de félicitations – 25^e anniversaire de la Coopérative de solidarité Santé Les Grès

2020-12-297

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement les membres de la Coopérative de

Séance ordinaire du 7 décembre 2020

solidarité Santé Les Grès qui soutiennent leur COOP depuis 25 ans, afin de donner des services de soins de santé aux citoyens. En effet, en 1995, l'initiative du directeur général de l'époque de la Caisse populaire de St-Étienne-des-Grès, M. Jacques Duranleau, de créer ce projet de coopérative en santé deviendra un modèle de déploiement des soins de santé partout à travers le Québec. Aujourd'hui, douze (12) médecins, deux (2) infirmières cliniciennes, deux (2) infirmières praticiennes et trois (3) travailleurs sociaux font partie de l'équipe qui administrent les soins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Le maire fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

Période de questions

Début : 20 h 01;

3 questions ont été reçues :

- Demande de suivi du dossier concernant les dommages au chemin Petit-Saint-Étienne;
- Demande de suivi des propriétés atteintes de pyrrhotite;
- Demande concernant l'octroi de contrat pour la levée de conteneurs aux Serres Savoura St-Étienne inc.;

Fin : 20 h 02.

32. Clôture de la séance

2020-12-298

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que la séance soit levée à 20 h 02.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Robert Landry,
Maire

Nathalie Vallée, g.m.a.,
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

Je, Robert Landry, certifie que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.